

Si l'accessibilité par les voitures et camions reste un incontournable de l'aménagement des zones d'activité, un des enjeux majeurs est de favoriser la cohabitation des modes de déplacements. Il faut redonner une place aux piétons, cycles et transports en commun. Pour des zones qui accueillent en leur sein des commerces, des services de restauration, les déplacements doux au sein de la zone doivent être facilités pour sortir du «tout voiture». Parfois, c'est la proximité de la zone avec un centre-ville qu'il s'agit de reconnecter. Trop souvent, les zones d'activité ont été pensées comme des entités à part et indépendantes. Il faut étudier les moyens de les reconnecter à leurs alentours.



## POURQUOI ET QUAND AGIR ?

### > Pour les COLLECTIVITÉS

- Les élus ont une grande marge d'action sur les déplacements en agissant sur les routes qui relèvent de l'espace public :
- Hiérarchiser les voies (grands axes de déplacement, voiries secondaires et dessertes) pour une meilleure lisibilité du site.
- Restructurer les voiries internes pour redonner une place au piéton, sécuriser ces déplacements, sans pour autant gréver les déplacements des poids lourds.
- Rompre la linéarité des voiries en marquant au sol l'entrée des entreprises permet de limiter la vitesse et améliore la lisibilité du site.
- Créer des stationnements mutualisés pour limiter la consommation de foncier.
- Relier les zones aux centres bourgs (par des liaisons piétonnes/cycles) peut encourager les modes doux et faire vivre les commerces locaux.

### > Pour les ENTREPRISES

- Encourager les modes de déplacements actifs en aménageant aussi des espaces dédiés au sein de l'entreprise (parking à vélos par exemple, aménagements des espaces de stationnement et des entrées d'aspect moins «routier»).
- Encourager les déplacements alternatifs : location de vélos électriques, bornes de recharge de voitures électriques, parking à vélos abrités, etc.
- Envisager la mutualisation des parkings entre entreprises pour le développement du covoiturage.
- Mettre en place un Plan de déplacement entreprise est un engagement valorisant pour l'entreprise.



Lorsque les voiries sont trop abîmées, c'est l'occasion de restructurer la voirie entière au lieu de chercher à réparer ponctuellement les nids de poules.

C'est aussi l'occasion de réintroduire du végétal (plantations, noues) et de mettre en valeur le site et les entreprises. Cela est d'autant plus important lorsque la zone d'activité est située en entrée de ville

Sur des voiries étroites, éviter les bordures et les trottoirs et préférer des aménagements à niveau qui permettent un gain d'espace tout en donnant une place au piéton. On peut aussi prioriser un trottoir/piste cyclable séparé de la voirie, par exemple par des plantations.